

2025

Quali
sport

Organisme qualificateur

Programmation
& Ingénierie
Sportive

Programmation Ingénierie Sportive

6

Introduction à l'activité

Définition

Concerne uniquement les prestations intellectuelles nécessaires à la réalisation d'une opération, de sa faisabilité à l'achèvement. Celles associées à la fonction d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (ou programmation) et celles relevant de la conception des ouvrages.

Éligibilité aux qualifications

Est éligible aux qualifications :

- a) L'entreprise qui réalise tout ou partie significative des ouvrages.
- b) La société qui traite des marchés sans assurer elle-même la réalisation de travaux ; mais assure la responsabilité technique, juridique et financière de l'opération.
- b') Dans ce cas également, les entreprises qui réalisent une partie significative de travaux en cotraitance ou sous-traitance. Dans ce cadre, les certificats de capacité délivrés par la société titulaire seront pris en compte.

Références

Les références présentées ne peuvent correspondre à des missions où des prestations d'AMO et des prestations d'ingénierie seraient confondus.

Les certificats de capacité produits pour chaque qualification demandée seront signés soit par le commanditaire public (collectivités, intercommunalités, départements, région, État) soit par le commanditaire privé.

Ils feront apparaître la nature et le contenu de la mission : prestations effectuées, description et importance des ouvrages (surfaces, nombre d'aires sportives/loisirs). Ils indiqueront également le montant des travaux ainsi que le montant des prestations réalisées.

Compétence, savoir-faire

L'entreprise doit :

- Disposer de moyens d'études internes ou externes adaptés à la qualification demandée. Ceci comprend des logiciels et outils informatiques appropriés.
- Les moyens d'études comprennent au moins un collaborateur ou technicien ayant 2 ans d'expérience dans l'activité concernée.
Dans le cas de missions de suivi, conception et/ou réalisation, cette personne devra avoir un niveau ingénieur et peut être le chef d'entreprise.
- Dans le cas des missions regroupant les missions de suivi de conception et de travaux, l'AMO se doit de produire une attestation d'assurance liée aux activités concernées par les qualifications et à l'ouvrage réalisé.
- Dans le cas des missions d'Ingénierie Sportive, le concepteur peut, selon l'ouvrage réalisé, produire une attestation de responsabilité décennale.

Calendrier

Sessions	Retour dossier	Qualification à compter du
1 ^{ère} Session	fin mai	1 ^{er} juillet
2 ^{ème} Session	fin octobre	1 ^{er} décembre

60 Programmation et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Le secteur de l'assistance Maîtrise d'Ouvrage regroupe 3 ensembles de qualifications :

- la programmation,
- le suivi d'une opération déjà programmée,
- les études préalables à la gestion exploitation d'une opération déjà programmée.

Celles-ci recouvrent les études de faisabilité et premières étapes du processus de réalisation d'équipements, neufs ou à restaurer.

Elles comprennent le contrôle du respect du programme par le Maître d'œuvre.

Elles peuvent inclure la réflexion sur l'organisation de l'activité Sport&Loisir, son schéma de développement et d'aménagement, sa programmation pluriannuelle, la prise en compte des objectifs, l'évaluation des coûts globaux.

600 Programmation pour ouvrage d'importance et complexité courantes à fortes

Phase 1 - Etude de Faisabilité

Analyse des besoins - Etude de marché - Définition de la clientèle - Analyse des moyens pour y parvenir.

Phase 2

Analyse du site - Pré-programme - Définitions des scénarii répondant à la satisfaction du ou des besoins recensés (fonctions, locaux-surfaces, localisation, coûts d'investissement prévisionnels, coûts de fonctionnement) - Assistance au choix du pré-programme (scénario retenu).

Phase 3

Programme : définition précise et détaillée de l'équipement (fonctions, surfaces, volumes, schémas fonctionnels, prescriptions techniques, accueil des usagers, ambiance, implantation, environnement).

Dossier programme : sous-sols, données géologiques - contraintes réglementaires - directives urbaines et architecturales - prestations techniques.

601 Suivi d'une Opération déjà Programmée

Phase 4

Organisation et dossier du concours : modalités et règlement de consultation et coût d'objectif prévisionnel.

Assistance concours : rapport technique d'analyse des offres et préparation et synthèse des travaux du jury.

Assistance à négociation du contrat de Maître d'œuvre.

Contrôle du respect du programme : suivi de la conception (Aps, Apd, Std, Peo, Dce).

602 Etudes préalables à la Gestion Exploitation d'une opération déjà programmée

Phase 5

Etudes des modalités de Gestion.

Etudes des conditions et critères d'exploitation et d'animation.

Charges d'exploitation prévisionnelle.

Analyse en coût global.

60 Programmation et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Production d'attestations de travaux*

Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 2 années (le temps d'un cycle de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 4 ans au moment du dépôt du dossier.

Nomenclature d'attestations exigées	Nombre d'attestations exigées	Compléments souhaités pour chaque attestation envoyée et pour l'appréciation des jurys
600	4	une fiche résumée des programmes projetés ou réalisés
601	3	+1 contrat signé avec le commanditaire +1 note de synthèse sur l'opération (objectifs, surface...)
602	2	+1 document probant remis au maître d'ouvrage

* Imprimés Qualisport

61 et 62 Ingénierie Sportive Spécialisée

Le secteur de l'Ingénierie Sportive regroupe des prestations architecturales et techniques qui concourent à la réalisation d'ensembles sportifs, intérieurs ou extérieurs.

619 Voies et Aménagements cyclables

620 Skateparks

610 Aire Sportive plein air (athlétisme, grand jeu...)

Ensemble comprenant un ou plusieurs terrains de sports et/ou plaines de jeux, y compris infrastructure, voirie et réseaux divers.

611 Complexe sportif couvert

Ensemble comportant une ou plusieurs salles pour activités sports/loisirs, y compris vestiaires, sanitaires, accueil, tribunes.

612 Eclairage sportif

613 Golf

614 Aire de balles et ballons (tennis, padel)

615 Piscine - Patinoire

616 Sport de Combat

617 Equitation (carrière, manège, hippodrome)

618 Aire de pratique cycliste sportive (pistes BMX, stade VTT, vélodrome, pumptracks...)

61 et 62 Ingénierie Sportive Spécialisée

Production d'attestations de travaux*

Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 2 années (le temps d'un cycle de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 4 ans au moment du dépôt du dossier.

Nomenclature	Nombre d'attestations exigées	Compléments souhaités pour chaque attestation envoyée et pour l'appréciation des jurys
610	3	Une fiche résumée des programmes projetés ou réalisés + 1 contrat signé avec le commanditaire + 1 note de synthèse sur l'opération (objectifs, surface...) + 1 document probant remis au maître d'ouvrage
611	3	
612	4	Une fiche résumée des programmes projetés ou réalisés + 1 contrat signé avec le commanditaire + Etude d'éclaircissement associée à chaque offre (niveau d'éclaircissement et coefficient d'uniformité) + Relevé de lux
613	4	Une fiche résumée des programmes projetés ou réalisés + 1 contrat signé avec le commanditaire + 1 note de synthèse sur l'opération (objectifs, surface...) + 1 document probant remis au maître d'ouvrage
614	4	
615	2	
616	2	
617	1	
618	2	
619	2	
620	4	

* Imprimés Qualisport

